

notre possible pour parvenir à 0.7 pour cent d'ici la fin de la décennie. L'accroissement de notre aide au développement a été l'une des préoccupations du gouvernement depuis qu'il est entré en fonction au mois de mars. Il est également à mon ordre du jour depuis que je suis ministre des Finances, car j'ai eu l'impression d'avoir la possibilité d'y faire quelque chose. Il est cependant juste d'indiquer que la perspective d'une session spéciale en septembre nous a aidés à nous concentrer sur cette question. C'est là un exemple de fonctionnement constructif et positif du dialogue.

La question est maintenant de savoir comment surveiller les engagements de la SDI de manière à en faciliter l'application par ceux qui les ont acceptés et l'adoption par ceux qui n'y ont pas souscrit. A mon avis, cette surveillance, pour être efficace, devra être exercée avec un certain doigté. Il faut se rendre compte que, de temps à autre, les incertitudes politiques et les problèmes économiques compliqueront les efforts visant à accroître régulièrement le volume de l'aide. Il faut prendre en considération non seulement le volume de l'assistance, mais aussi sa qualité et la mesure dans laquelle elle atteint effectivement et comme il se doit les personnes les plus démunies. Il faut tenir compte des efforts en dehors de l'aide publique au développement, par exemple en matière de commerce, de crédit bancaire et d'investissement privé. Il ne faut pas non plus s'intéresser uniquement au comportement des pays industriels occidentaux.

Nous sommes confrontés à des besoins de financement à des conditions avantageuses qui seront certainement énormes au cours de la prochaine décennie. Tous reconnaissent que le volume de l'APD devra être sensiblement accru. Cependant, le volume de cette aide ne doit pas être le seul baromètre, ni le symbole principal de l'importance accordée par un pays au développement international. Autrement, on compromettrait gravement le caractère constructif du dialogue.

**Les Négociations  
globales et les  
institutions  
existantes**

La relation entre les Négociations globales et les institutions existantes, et plus précisément le FMI, est ma deuxième préoccupation. Cette question est actuellement une des mieux délimitées et des plus controversées du dialogue Nord-Sud. Le Groupe des 77 a recommandé que l'on apporte des modifications structurelles fondamentales au système économique international, notamment à ses dimensions financières et monétaires. Les porte-parole du Nord ont, pour leur part, insisté sur le besoin de maintenir l'intégrité du FMI, lequel est le gardien du système monétaire international. Cette situation pouvait se décrire comme un conflit entre les demandes de changements structurels et les demandes de maintien de l'intégrité et d'immunité à tout changement, ou alors, comme une tentative de subordonner le FMI aux décisions d'un organisme global supérieur. Heureusement, d'après ce que je sais de l'évolution à New York, cette description ne reflète plus l'état actuel des discussions Nord-Sud. Celles-ci tendent à reconnaître le bien-fondé de certains changements et la nature complémentaire des apports des instances globales et spécialisées, dans le respect de la compétence et des fonctions de ce dernier.

En qualité de Gouverneur du FMI pour le Canada et, présentement, de président du Groupe des Dix pays industrialisés, j'ai observé l'institution dans son double rôle de mécanisme d'exécution et de forum d'orientation. Je cherche à évaluer le Fonds en fonction des ressources qu'il fournit, de ses politiques d'emprunt, de ses règles en matière de taux de change, des conditions dont il assortit son aide, du rôle des pays en